



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2025

<u>Date de la convocation :</u>	L'an deux mille vingt-cinq,
11 décembre 2025	le mardi seize décembre à dix-neuf heures,
<u>Date d'affichage :</u>	les membres du Conseil Municipal proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
11 décembre 2025	
<u>En exercice :</u> 15	<u>Etaient présents :</u>
<u>Présents :</u> 11	Karine KAUFFMANN,
<u>Votants :</u> 15	Bernard JUERY, Manuel LEON, Cécile CURIEL, Philippe MARTINET, Apolline SCHRECK, Angélina MOYET, Eric CHANTOT, Cécile BITOUN, Patrick FOURNIER, Laurence LELARGE, conseillers municipaux
	<u>Etaient absents :</u>
	Eric LAURENT (pouvoir donné à Karine KAUFFMANN)
	Sylvain IGUNA (pouvoir donné à Bernard JUERY)
	Carla FICUCIELLO (pouvoir donné à Cécile CURIEL)
	Geneviève PINÇON (pouvoir donné à Angélina MOYET)
	<u>Secrétaire de Séance :</u> Cécile BITOUN

Délibération N° 2025-42

VII - PRESENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023

Exposé de Mme KAUFFMANN :

La loi de transformation de la Fonction Publique du 06 août 2019 a initié la création du Rapport Social Unique (RSU). Ce rapport désormais annuel remplace, depuis le 1^{er} janvier 2021, le bilan social que les collectivités devaient préalablement établir tous les deux ans. Il doit être présenté au Comité technique puis communiqué à l'assemblée délibérante.

Le RSU s'articule autour de 10 thématiques : l'emploi, le recrutement, les parcours professionnels, la formation, les rémunérations, la santé et la sécurité au travail, l'organisation du travail et amélioration des conditions de travail et de la qualité de vie au travail, l'action et la protection sociale, le dialogue social, la discipline.

Il permet d'obtenir une photographie à un instant précis de la collectivité, et constitue un outil de dialogue social et de gestion des RH dans la collectivité.

Les différentes données sociales permettent d'analyser :

- Les caractéristiques des emplois et la situation des agents (recrutements, avancements de grade, promotion interne, rémunération...),
- La situation comparée des femmes et des hommes,
- La mise en œuvre des mesures pour l'insertion professionnelle, les personnes en situation de handicap, la formation.

Il est donc proposé au Conseil municipal de prendre acte du Rapport Social Unique 2023, joint à la présente délibération.

Mairie de Médan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département des Yvelines • Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye • 17/12/2025
18, rue de Verdun - 78670 MÉDAN - (ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h) - Tél. : 01 39 08 10 00 - Fax : 01 39 75 22 61
Email : communedemedan.accueil@orange.fr - N° SIRET 217 803 840 000 16

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025
à 10h00
Fax : 01 39 75 22 61
Application agréée E-legalite.com
99_DE-078-217803840-20251216-2025_42-DE



Délibération :

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L.231-1 à L.231-4,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique,

Vu l'arrêté du 10 décembre 2021 fixant pour la fonction publique territoriale la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales,

Vu le Rapport Social Unique pour l'année 2023,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 25 février 2025,

Entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE du Rapport Social Unique (RSU) pour l'année 2023.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Médan, le 17/12/2025



Le Maire,

Sophie KAUFFMANN

Rendu exécutoire par :

Dépôt en Sous-Préfecture le 17/12/2025

Et par publication le 17/12/2025

Mairie de Médan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département des Yvelines • Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye • Canton de Poissy Nord •
18, rue de Verdun - 78670 MÉDAN - (ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h) - Tél. : 01 39 08 10 00 - Fax : 01 39 75 23 81
Email : communedemedan.accueil@orange.fr - N° SIRET 217 803 840 000 16

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217803840-20251216-2025_42-DE